

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 03 avril 2000 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère, Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard et Pierre Tardif formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etaient absents Monsieur Victor Bernard,  
Monsieur Jacques Bolduc.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

49-2000 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

50-2000 **ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du  
06 mars 2000 est adopté tel que présenté.

ADOPTE

51-2000 **CONFERENCE SUR LE SUICIDE - AIDE FINANCIERE**

ATTENDU la demande d'aide financière pour organiser une  
conférence sur le suicide.

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera  
pour un montant de 335,00 \$ pour aider à organiser une  
conférence sur le suicide.

ADOPTE

52-2000 **POLYVALENTE ST-FRANCOIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

ATTENDU la demande d'aide financière par des étudiants  
de Saint-Victor à la Polyvalente Saint-François pour un  
stage de formation en Grande-Bretagne.

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor ne  
contribue pas à ce genre de demande, pour la raison que  
selon le Code Municipal une municipalité n'a pas le  
pouvoir de subventionner seulement un certain nombre de  
personnes.

ADOPTE

53-2000 **TRAVAUX A ETRE EXECUTE DURANT L'ETE 2000 POUVANT ETRE  
ADMISSIBLE A LA SUBVENTION D'AMELIORATION DES CHEMINS ET  
RUES A LA CHARGE DE LA MUNICIPALITE**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander à Monsieur Normand Poulin, Député

de Beauce-Nord, un aide financière pour l'année 2000.  
Les travaux à effectuer seront de l'ordre de 200 000 \$ à  
être répartie sur Rue Houle et différentes routes de  
Saint-Victor.

ADOPTE

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande des soumissions à la tonne pour la pose de béton bitumineux et de rapiéçage dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor aux entrepreneurs suivants :

Pavage Sartigan  
Pavage de Beauce  
Pavage Jean-Luc Roy

L'assiette de rue devra être préparé pour recevoir l'asphalte. L'asphalte devra être étendue à l'aide d'un profileur compacteur et roulée, le tout selon les règles de l'art. Les soumissions, sous enveloppes scellées et identifiées **SOUMISSION POUR ASPHALTE** seront reçues jusqu'à 14:00 heures le 28 avril 2000 au bureau du secrétaire-trésorier, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, pour être ouverte lundi le 01 Mai 2000 à 20:00 heures.

Le conseil ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les travaux devront être fait à la demande de l'inspecteur municipal Monsieur Léo-Guy Jacques.

ADOPTE

Le secrétaire procède à l'ouverture de soumission pour le chlorage d'eau.

On soumissionné :

Noël Rochette

7 895,00 \$

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor annule la soumission reçu et demandera des nouvelles soumissions qui seront ouvertes à une séance subséquente.

ADOPTÉ

56-2000 **OUVERTURE DE SOUMISSION - GENERATRICE**

Le secrétaire procède à l'ouverture de soumission pour l'achat d'une génératrice.

On soumissionné :

Noël Rochette 29 500 \$

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor annule la  
soumission reçu et demandera des nouvelles soumissions  
qui seront ouvertes à une séance subséquente.

ADOPTE

57-2000 **OUVERTURE DE SOUMISSION - VIDANGE LAC FORTIN**

Le secrétaire procède à l'ouverture des soumissions pour le ramassage des déchets au Lac Fortin.

Ont soumissionnés :

Yvon Champagne :	7 500 \$ (livré)
Ferme Mathivic	8 500 \$
Réal Boucher	10 400 \$

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de donner le contrat pour le ramassage de  
vidange au Lac Fortin à Ferme Mathivic pour un montant  
de 8 500 \$.

ADOPTE

58-2000 **BALAYAGE DE RUE**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de demander à l'inspecteur municipal de faire  
balayer les rues par Pro-Co Beauce représenté par  
Monsieur Rémy Therrien, propriétaire.

ADOPTÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a le pouvoir en vertu de l'article 797 du code municipal d'ordonner par règlement la fermeture d'une route ;

ATTENDU que l'assiette du chemin faisant l'objet du présent règlement est déjà désaffectée depuis plusieurs années puisqu'il a été détourné et qu'une nouvelle assiette de chemin a été érigée depuis;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'ancien chemin désaffecté comme n'étant plus un chemin public;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 06 mars 2000.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

et à ces causes il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Victor et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**DESCRIPTION DE CHEMIN DÉSAFFECTÉ TRAVERSANT LA PROPRIÉTÉ DE EVENS CHAMPIGNY**

**ARTICLE 1 :** CHEMIN DÉSAFFECTÉ (montré au plan originaire du cadastre)

Il s'agit de trois parcelles de terrain, de figure irrégulière, dont les mesures et les bornes sont plus amplement décrites, comme suit :

**DESIGNATION**

**A)** Une première parcelle de terrain, mesurant des longueurs de quatre mètres et quatre-vingt-trois centièmes (4,83m) puis sept mètres et six centièmes (7,06m) dans sa ligne brisée Nord et borné de ce côté par une partie du lot 597A appartenant à Denis Cliche, Denise Cliche, Éric Cliche et Luc Cliche ou représentants; mesurant des longueurs de deux mètres et cinquante-sept centièmes (2,57m) , vingt-deux mètres et quatre-vingt centièmes (22,80m), soixante-cinq mètres et quarante-sept centièmes (65,47m), vingt-huit mètres et cinquante-cinq centièmes (28,55m) et trois mètres et quarante-sept centièmes (3,47m) dans sa ligne dans sa ligne brisée Est, et borné de ce côté par des

parties du lot 597 appartenant à Denis Cliche, Denise Cliche, Éric Cliche et Luc Cliche ou représentants et à Evens Champigny ou représentants ; mesurant quinze mètres et vingt-neuf centièmes (15,29m) dans sa ligne Sud et borné de ce côté par le lot 675; mesurant des

longueurs de vingt-trois mètres et neuf centièmes (23,09m), soixante-six mètres et quatre-vingt-douze centièmes (66,92m) et vingt-neuf mètres et soixante-sept centièmes (29,67m) dans sa ligne Ouest et borné de ce côté par une partie du lot 597A .

Cette parcelle de terrain ayant une superficie de 1415.5 mètres carrés.

- B)** Une deuxième parcelle de terrain, mesurant dans sa ligne Nord quinze mètres et vingt-neuf centièmes (15,29m) et borné de ce côté par une partie du lot 597A ; mesurant dans sa ligne Est six mètres et onze centièmes (6,11m) et borné de ce côté par une partie du lot 675 ; mesurant dans sa ligne Sud-Est une longueur de quinze mètres et six centièmes (15,06m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-dix centièmes (151,90m) et borné de ce côté par le chemin public étant la route à Gaton; mesurant quinze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (15,93m) dans sa ligne Ouest et borné par une partie du lot 675 appartenant à Benoit Doyon ou représentants; mesurant sept mètres et quatre-vingt centièmes (7,80m) puis cinq mètres et vingt et un centièmes (5,21m) dans sa ligne brisée Ouest et borné de ce côté par une partie du lot 675 appartenant à Benoit Doyon ou représentants pour partie et partie par une partie du lot 675 appartenant à Evens Champigny ou représentants.

Cette parcelle de terrain ayant une superficie de 207,1 mètres carrés.

- C)** Une troisième parcelle de terrain, mesurant quatre mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (4,98m) dans sa ligne Nord-Est et borné de ce côté par une partie du lot 597 ; mesurant une longueur de trois mètres et trente-sept centièmes (3,37m) le long d'un arc de cercle d'un rayon de cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-dix centièmes (151,90m) dans sa ligne Est et borné de ce côté par le chemin public étant la route à Gaton; mesurant six mètres et onze centièmes (6,11m) dans sa ligne Ouest et borné de ce côté par une partie du lot 675.

Cette parcelle de terrain ayant une superficie de 8,4 mètres carrés.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Richard Poulin, arpenteur-géomètre, en date du 8 juillet 1998 au dossier numéro 1643, minute 6672.

**ARTICLE 2** Le tronçon de chemin est aboli à toutes fins que de droit comme chemin municipal.



**ARTICLE 3** Les parties de chemin telles que décrites ci-dessus ont été rétrocédées à Evens Champigny aux termes d'une cession reçue par Me Micheline Fecteau, notaire, le 9 octobre 1998 et dont copie a été publiée à Beauce sous le numéro 459013 et la municipalité profite de l'occasion des présentes pour ratifier expressément ladite cession.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER

60-2000

**AUTORISATION AU MAIRE ET SECRETAIRE-TRESORIER POUR SIGNATURE DE CONTRAT AVEC C.A.U.C.A.**

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer la convention incendie avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches.

ADOPTE

61-2000

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-VICTOR - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 1999**

ATTENDU la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour approuver les états financiers de l'année 1999 et de verser le solde dû pour l'année 1999 soit 8 458,00 \$.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le conseil Municipal de Saint-Victor approuve et adopte le rapport financier de l'année 1999 de l'Office Municipal d'habitation de Saint-Victor présentant des recettes de 31 575 \$, et des dépenses de 116 158 \$ et un déficit de 84 583 \$ auquel la Municipalité de Saint-Victor contribuera à raison de 10% soit 8 458 \$ tel qu'établie dans le dit rapport financier.

ADOPTÉ

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
 Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres du  
 Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour  
 paiement :

183	Jean-Claude Langelier	258,94	\$
243	Hydro-Québec	1 057,55	\$
244	Praxair	34,69	\$
260	Québectel	18,35	\$
261	Québectel Mobilité	231,92	\$
315	Hydro-Québec	2 991,60	\$
316	Hydro-Québec	503,93	\$
349	Magasin Coop	190,92	\$
350	Telvic Mobilité	128,68	\$
351	Serrurier Rancourt	11,50	\$
352	Québectel	35,88	\$
353	Garage Marc Bureau	109,44	\$
354	Supérieur Propane	197,83	\$
355	Hydraulique Service	49,68	\$
356	Centre de Plongée de la Beauce	36,81	\$
357	Arboriculture	161,04	\$
358	Transcontinental	34,14	\$
359	Purolator	8,26	\$
360	Impression de Beauce	256,51	\$
361	Beauce Auto Accessoires	129,59	\$
362	Centre du Camion Amiante	5 425,96	\$
363	Formiciel	853,65	\$
364	Wajax	317,79	\$
365	Béton St-Ephrem	6 593,22	\$
366	S.Q.A.E.	9 775,83	\$
367	Daniel Cliché, Avocat	345,08	\$
368	M.R.C. Robert-Cliche	30,84	\$
369	Biolab	2 701,14	\$
370	Centre Electrique de Beauce	347,75	\$
371	Pneus Beaucerons	79,09	\$
372	Gaétan Jacques Electricque	262,98	\$
373	Garage Irenée Groleau	177,50	\$
374	Boivin et Gauvin	7 047,59	\$
375	Alliance Coop	2 279,17	\$
376	Extincteurs Kaouin	214,81	\$
377	Armand Lapointe Equipement	84,53	\$
378	Garage Agricole Alain Bolduc	2 280,11	\$
379	L'Authentique Pose Café	193,31	\$
380	M.R.C. Robert-Cliche	242,88	\$
381	Editions Yvon Blais	52,11	\$
382	Letourneau et Ass.	3 962,61	\$
383	Beauce Peinture Professionnelle	48,31	\$
384	Praxair	277,13	\$
385	Cleanearth	45,44	\$
386	Hercule Fortin Inc.	145,18	\$
387	Systèmes D'imagerie Guy Drouin	168,74	\$
388	Editions Juridiques FD	88,81	\$
389	Clearnet	698,20	\$
390	John Meunier	167,13	\$

391 Publications CCH	46,17 \$
392 Elyps	241,56 \$

ADOPTE

63-2000 **DEMANDE D'APPUI PIZZA J.P.**

ATTENDU la demande d'appui pour Pizza J.P., représenté par Monsieur Jean-Pierre Rodrigue, auprès du Ministère des Transports du Québec pour permettre à Pizza J.P. de laisser sont entrées et ses sorties comme résidentielle et commerciale.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor après discussion appui la demande de Pizza J.P., représenté par Monsieur Jean-Pierre Rodrigue. Le Conseil Municipal trouve plus sécuritaire que les entrées et sorties soit résidentielle et commerciale.

ADOPTE

64-2000 **LEVÉE DE LA SEANCE**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE-TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**